

A.S.D.G.
Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Le Saut de Gouloux
58 230 GOULOUX
NEVERS RCS 951 312 545

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2024

Le trente octobre deux-mille vingt-quatre à 16 heures, les associés de la société A.S.D.G. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, Le Saut de Gouloux – 58 230 GOULOUX, à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Participent à l'assemblée :

- Monsieur Gilles PASCAULT, demeurant 1 place de l'école-Savault – 58230 OUROUX EN MORVAN, détenteur de 130 actions (Cent trente actions), ci 130 actions,
- Madame Lou-Ann PASCAULT, demeurant 8 Saut de Gouloux – 58230 GOULOUX, détentrice de 20 actions (Vingt actions), ci 20 actions.

Total des actions des associés présents : 150 actions sur les 150 actions composant le capital social.

Monsieur Gilles PASCAULT préside la séance en sa qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Lou-Ann PASCAULT.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur la résolution suivante :

- suppression de la liste des premiers signataires des statuts de la Société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – SUPPRESSION DU NOM DES ASSOCIES DANS LES STATUTS

L'assemblée générale décide de supprimer la liste des premiers signataires des statuts.

En conséquence, le paragraphe « I – Acte constitutif » est modifié comme suit :

« I – Acte constitutif

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-trois, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

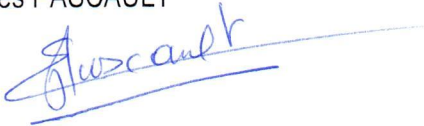
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

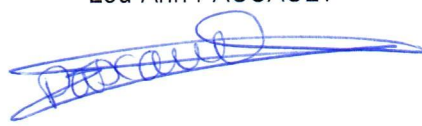
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Secrétaire, puis par le Président.

Le Président de l'assemblée (et associé)
Gilles PASCAULT

A blue ink signature of Gilles Pascault, written in a cursive style, with a horizontal line underneath.

La Secrétaire (et associée)
Lou-Ann PASCAULT

A blue ink signature of Lou-Ann Pascault, written in a cursive style, with a horizontal line underneath.